



Des bergères accompagnées par des observatrices des droits humains sur leurs pâturages à Kisan. En arrière-plan, la colonie israélienne de Ma'ale Amos. Photo : PWS

## Une présence protectrice auprès des bergères de Kisan

**À Kisan, un village qui vit de l'agriculture près de Bethléem, la route du village constitue la frontière entre le contrôle israélien et palestinien. Les bergères palestiniennes doivent quotidiennement conduire leurs troupeaux de bétail de l'autre côté de cette frontière pour atteindre leurs pâturages dans la zone sous contrôle israélien. Des affrontements ont régulièrement lieu. En 2022, les bergères ont demandé à EAPPI de les accompagner.**

Par Fabienne Edelmann, observatrice des droits humains en Palestine/Israël

Il est 6 heures du matin, je me retrouve avec une autre observatrice des droits humains et notre chauffeur palestinien sur le parvis de la petite mosquée du village de Kisan. Les premiers troupeaux de moutons et de chèvres sortent déjà de leurs enclos et trouvent leur chemin le long de la route principale vers les pâturages voisins. Ils sont guidés par cinq bergères palestiniennes. Sabah, membre du conseil municipal, notre contact et traductrice, est également de la partie. Nous les suivons jusqu'à ce qu'un paysage aride et désertique s'ouvre à nous.

**« C'est notre terre, notre moyen de subsistance. »**

Kisan est situé à environ 25 km au sud de Bethléem, isolé du réseau de transports publics. Ce village de 800 âmes est principalement habité par des agriculteurs et agricultrices palestinien-nes. L'étroite rue du village sépare la mosquée des autres bâtiments et constitue en même temps la frontière entre les zones B et C. La zone C se trouve sous contrôle administratif et sécuritaire israélien. La zone B, et donc le centre du village de Kisan, est sous contrôle administratif palestinien et dont la sécurité est exercée conjointement par les gouvernements palestinien et israélien<sup>1</sup>. Les pâturages se trouvent dans la zone C, sous contrôle israélien, et bordent au sud la colonie israélienne de Ma'ale Amos. En 2021, 4'800 ha de pâturages ont été confisqués par le gouvernement israélien. De plus, une autre partie a été louée à un colon israélien<sup>2</sup>. Malgré cela, les bergères conduisent quotidiennement leurs troupeaux sur ces pâturages. « C'est notre terre, notre moyen de subsistance. Nos

**Vous pouvez trouver des informations actuelles sur PWS et sur le travail en faveur des droits humains dans les pays des projets sur notre site internet ([peacewatch.ch](http://peacewatch.ch)) ou sur nos blogs, sur le Honduras ([peacewatch.blog](http://peacewatch.blog)) ou sur EAPPI ([eappiswitzerland.wordpress.com](http://eappiswitzerland.wordpress.com)).**

animaux ont besoin de cette nourriture », expliquent-elles. Par conséquent, les colons attaquent régulièrement les bergères dans le but de les chasser de leurs pâturages. Début 2022, Sabah a donc demandé à EAPPI de les accompagner : la présence d'observateurs-trices étrangers doit permettre de minimiser les violations des droits humains. Depuis lors, nous accompagnons les bergères de Kisan deux fois par semaine dans les champs.



Sabah (à gauche), membre du conseil municipal de Kisan, et Fabienne Edelmann (à droite), avocate et observatrice des droits humains à Bethléem de juin à septembre 2022. Photo : PWS

## La présence de l'armée israélienne

Nous traversons des collines, des pierres et des buissons, la colonie israélienne est à portée de vue. Finalement, nous arrivons dans une zone où le fourrage est suffisant pour les animaux. Les bergères ont l'air ravies et nous disent qu'il y a longtemps qu'elles n'ont pas pu faire paître leur bétail aussi loin au sud sans que les colons ne les chassent. Nous n'avons pas eu de confrontation directe avec les colons lors de nos accompagnements. En revanche, nous avons rencontré à plusieurs reprises des militaires israéliens, probablement alertés par les colons. Les soldat-es ont ordonné aux bergères de rester seulement d'un côté d'un sentier, près du village. Elles n'auraient pas le droit de franchir cette frontière. À cela, les bergères répliquaient le plus souvent dans un chaos ambiant : « C'est notre terre privée », « elle nous a toujours appartenu et Israël nous l'a volée », « Il ne nous reste plus de pâturage ». Ces discussions duraient à chaque fois une vingtaine de minutes. Ensuite, les bergères ramenaient leurs troupeaux vers le village et les soldat-es repartaient. Pendant ces échanges, nous, les observatrices des droits humains, restions si possible du côté village du sentier. Acceptons-nous la confiscation des terres par le gouvernement israélien en suivant les instructions de l'armée israélienne ? Est-ce que nous affaiblissons ainsi le pouvoir de négociation des bergères ? Que se passerait-il si les bergères restaient sur les terres confisquées par Israël après une confrontation avec l'armée ? Seraient-elles arrêtées ?

<sup>1</sup> La division de la Cisjordanie en zones A, B et C est due aux accords d'Oslo II de 1995.

<sup>2</sup> Cela m'a été confirmé par le Comité international de la Croix-Rouge à Bethléem. La location de terres à des particuliers par la puissance occupante constitue une violation du droit international.

## L'avenir incertain des bergères

De retour au village, les bergères nous lancent un sourire reconnaissant avant de disparaître derrière les étables. Mais je me demande à nouveau comment nous les aidons vraiment par notre présence – les colons restent certes à l'écart lorsque nous sommes là, mais des soldat-es sont maintenant présentes. Lorsque Sabah m'a

expliqué avant mon départ qu'elle était si heureuse du soutien d'EAPPI, je me suis rendu compte que la simple solidarité pouvait déjà donner de la force. Entre-temps, je suis rentrée en Suisse et une nouvelle équipe poursuit l'accompagnement à Kisan. Jusqu'à présent, il n'y a pas eu d'incidents majeurs. L'avenir des bergères reste toutefois incertain. Mais il est clair qu'elles continueront à défendre leur pays, guidées par le principe « sumud » (détermination) ancré dans leur culture, même si elles prennent ainsi le risque d'être emprisonnées.

## Un pionnier dans l'engagement pour EAPPI À propos du décès de Hansruedi Guyer

J'ai rencontré Hansruedi pour la première fois en 2009, peu avant ma mission avec EAPPI, lors de l'exposition de photos de Sami Daher à Soleure. À côté de moi, deux hommes discutaient vivement de la récolte des olives, à laquelle ils venaient apparemment de participer. L'un d'eux était Hansruedi. Nous avons vraiment appris à nous connaître plus tard, lors des nombreuses manifestations et réunions liées à notre engagement pour la Palestine/Israël. Nous avons discuté et échangé intensément ensemble et je lui ai souvent demandé conseil – je n'étais certainement pas la seule. Il était un pionnier d'EAPPI, l'un des premiers volontaires suisses. Je me souviens qu'il racontait comment les conditions de travail étaient très différentes de celles d'aujourd'hui, comment les EAs étaient beaucoup plus livrés à eux-mêmes, sans grand soutien, mais avec une plus grande liberté. Hansruedi a également parlé de ces expériences lors de l'exposition « Témoins », que l'EPER a présentée à différents endroits en Suisse à l'occasion du 10e anniversaire d'EAPPI. Son engagement et son intérêt pour la Palestine/Israël étaient encore importants des années après sa mission sur le terrain. Jusqu'à peu avant sa mort, il a participé à la veillée mensuelle à Zurich, dont il était l'un des initiateurs. Nous nous souvenons avec gratitude des rencontres enrichissantes avec Hansruedi. Il va nous manquer !

*Hildegard Koch, ancienne observatrice des droits humains*